

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 8 novembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Maryse NAYROLLES, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011-127 : LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat doit renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € dans l'attente du versement de subventions accordées au titre de la construction de l'espace aquatique communautaire.

Monsieur le Président précise que différents établissements bancaires ont été consultés et donne lecture des offres reçues.

Comme l'offre la plus avantageuse est proposée par le Crédit Mutuel, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie, de 300 000 €, auprès du Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

- ✓ Type de Taux : EURIBOR 3 mois ;
- ✓ Marge sur Taux : 0,70 % ;
- ✓ Frais d'ouverture : 240 €
- ✓ Aucun frais, de non utilisation, de tirage et de dossier ;
- ✓ Intérêts payés trimestriellement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à souscrire un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 novembre 2011

Certifié exécutoire

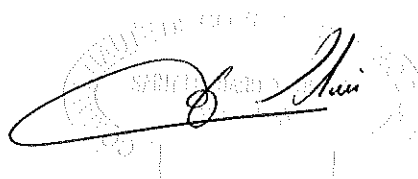
Reçu à la Préfecture

Le : 16/11/11

Publié ou notifié

Le : 09/11/11

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : LIGNE DE TRESORERIE

Date de transmission de l'acte : 16/11/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-127 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111109-2011-127-DE

Date de décision : 09/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires